

PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2020

Madame Patricia Hébert
Directrice
Sécurité maritime
Administration de pilotage des Laurentides
patricia.hebert@apl.gc.ca

Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

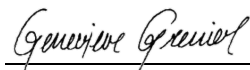
Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 9 octobre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Sécurité maritime/sensibilisation des usagers de la rivière

La cohabitation sécuritaire entre les méthaniers et les autres usagers de la rivière Saguenay (ex. : plaisanciers, kayakistes, traversier, bateaux d'excursion, etc.) a été soulevée comme une préoccupation par plusieurs citoyens en raison de l'augmentation du trafic maritime.

Selon le *Règlement sur les abordages*, « Les navires de longueur inférieure à 20 mètres et les navires à voiles ne doivent pas gêner le passage des navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur d'un chenal étroit ou d'une voie d'accès » (Règle 9, alinéa b).

Lors de la séance publique du 22 septembre à 19 h, votre porte-parole a expliqué que la cohabitation entre les navires marchands et les autres usagers se fait déjà de manière harmonieuse sur la rivière. Il a toutefois mentionné que certains usagers se montrent curieux et s'approchent des navires en route.

- Quelles sont les distances minimales à respecter et comment tous les usagers sont-ils sensibilisés au respect de ces règles ?

2. Tirant d'air des méthaniers et câbles électriques

L'analyse des risques réalisée par Tetra Tech indique que la hauteur libre garantie (47 m) sous les câbles électriques traversant le Saguenay à la hauteur du Cap Sainte-Marguerite pourrait ne pas être suffisante pour le passage des méthaniers dont le tirant d'air peut atteindre 56 mètres. Tetra Tech suggère alors de naviguer plus près de la rive où la hauteur des câbles est plus élevée ([PR3.6](#), p. 21).

Lors de la séance publique du 22 septembre à 19 h, votre porte-parole a toutefois confirmé que les pilotes ont l'expertise pour faire passer les navires en toute sécurité en dessous des câbles électriques, même les navires à tirant d'air plus élevé, tel que le Queen Mary II (tirant d'air de 62 m).

- Durant la saison des glaces, lorsque la largeur du chenal de navigation est restreinte et peut empêcher de naviguer plus proche de la rive, comment ces conditions seraient également respectées ?